

Déclaration de performance extra-financière 2018



Déclaration de performance extra-financière 2018

Sommaire

1. Stratégie “RSE” (responsabilité sociétale d’entreprise) et note méthodologique	2
2. Le modèle ACOME : valeurs et éthique	6
2.1. Des valeurs partagées	6
2.2. Éthique des affaires	7
2.3. Certifications, validation et accréditation	8
2.4. Partenariats et mécénat	9
3. L’humain au cœur du système	10
3.1. Sécurité au travail	10
3.2. Faire d’ACOME une entreprise apprenante	10
3.3. Qualité de vie au travail	10
3.4. Organisation et pérennité de la société	10
4. Industriel fiable, performant et respectueux de l’environnement	12
4.1. Politique générale	12
4.2. Rejets et nuisances	12
4.3. Consommations d’énergie	12
4.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets	13
4.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité	13
5. Une offre responsable à l’écoute de nos clients et partenaires	14
5.1. Éco-conception	14
5.2. Offres produit et service éco-responsable	14
6. Indicateurs extra-financiers	15

1. Stratégie RSE (responsabilité sociétale d'entreprise) et note méthodologique

Une démarche RSE ancrée dans l'ADN d'ACOME

La responsabilité sociétale d'ACOME est au cœur de notre statut "SCOP", de nos valeurs et de nos ambitions en tant que Groupe. Cette responsabilité est profondément ancrée dans la stratégie comme dans les actes du quotidien et s'illustre dans la maison mère comme dans les filiales.

Nous vivons une période de changement sans précédent par son ampleur et sa rapidité. Réussir la transition énergétique et écologique est une nécessité que nous partageons chaque jour avec nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs. Les défis à relever sont immenses et nous avons notre rôle à jouer.

Face à ces évolutions, notre démarche consiste à trouver des solutions aux enjeux sociétaux qui nous concernent et pour lesquels nous pouvons apporter une réponse ciblée et efficace.

Une dynamique de performance RSE autour de 4 priorités

Le Comité RSE a réalisé en 2018 une analyse de matérialité. Cette analyse consiste à prioriser les enjeux RSE en fonction des risques liés à nos activités, aux marchés adressés, aux zones géographiques couvertes, aux attentes de nos parties prenantes et de notre plan stratégique.

Pour mener à bien notre ambition commune "Être un groupe industriel international, innovant, référent en câbles de communication, tubes et accessoires pour l'automobile, les télécoms et le bâtiment", notre performance RSE s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- **Le modèle ACOME : valeurs et éthique ;**
- **L'humain au cœur du système ;**
- **Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement ;**
- **Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires.**

Elle prend racine dans notre plan stratégique, notre soutien au Pacte mondial et aux objectifs de développement durable

des Nations Unies. Le tableau page suivante permet de clarifier les correspondances.

Ces quatre axes représentent les enjeux RSE prioritaires pour le Groupe

Ces priorités ont été validées fin 2018 à l'échelle du Groupe et doivent désormais être déployées dans chaque branche et direction. Elles recevront le soutien plus particulier :

- des ressources humaines pour les axes "Le modèle ACOME : valeurs et éthique" ;
- des directions de sites pour l'axe "Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement" ;
- de la direction recherche et innovation pour l'axe "Une offre responsable" ;
- des ressources humaines et la direction qualité, performance et RSE pour l'axe "Mettre l'homme au cœur du système".

Nous avons souhaité structurer ce rapport selon ces quatre thématiques afin de mettre en œuvre une dynamique de performance RSE.

Gouvernance RSE

Le Comité RSE a été créé en 2006. Il est présidé par le Président-directeur général et se compose de 10 membres représentatifs des différentes fonctions et métiers du groupe. Il est animé par le directeur Qualité, Performance et RSE Groupe et se réunit chaque trimestre. Ce comité assure la maîtrise d'ouvrage et le suivi des plans d'actions RSE au moyen d'indicateurs et autres tableaux de bord.

Depuis 2017, le pilotage de la performance RSE globale du Groupe est assuré via la plateforme internet collaborative (Toovalu) qui permet de collecter les informations de chaque entité du Groupe et de partager les résultats.

Méthodologie

Périmètre

Le périmètre de cette déclaration de performance extra-financière (DPEF) a été établi conformément aux dispositions des

Axe RSE	Axes / chantiers PS 2020 correspondants	Correspondance avec les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies	Correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial
<i>Un industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement</i>	1. Être un industriel performant	(8) Travail décent et croissance économique	(1,2) Droits de l'Homme (7) Environnement (10) Lutte contre la corruption
	4. Renforcer le fonctionnement d'Acome en tant que Groupe international	(9) Industrie, innovation et infrastructure (7) Énergie propre et d'un coût abordable	
	8. Piloter et réussir les investissements	(13) Lutte contre les changements climatiques	
<i>Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires</i>	2. Être innovant dans le rythme du marché	(8) Travail décent et croissance économique	(1,2) Droits de l'Homme (7,8,9) Environnement
	3. Animer une dynamique commerciale Groupe	(12) Consommation et production responsables (9) Industrie, innovation et infrastructure	
	7. Identifier les relais de croissance	(7) Énergie propre et d'un coût abordable	
<i>L'humain au cœur du système</i>	1. Être un industriel performant	(3) Bonne santé et bien-être (4) Éducation de qualité	(1,2) Droits de l'Homme (3,4,5,6) Normes internationales du travail
	6. Réussir la transformation numérique		
	5. Sécuriser les compétences, renforcer le pilotage managérial		
<i>Le modèle ACOME : valeurs et éthique</i>	5. Sécuriser les compétences, renforcer le pilotage managérial	(10) Inégalités réduites (8) Travail décent et croissance économique	(10) Lutte contre la corruption (1,2) Droits de l'Homme (3,4,5,6) Normes internationales du travail

articles L.233-1 et L.233-3. Il concerne les filiales contrôlées majoritairement par ACOME.

En 2018, le périmètre d'activité du Groupe ACOME est resté constant :

- **ACOME SA** : sites français de Paris et Mortain ;
- **Filiales commerciales et industrielles actives et 100 % intégrées**
 - les sites industriels chinois de Wuhan (Wuhan ACOME Taiping Wire & Cables Ltd) et Xintai (ACOME Xintai Ltd) ;
 - le site brésilien d'Irati (ACOME do Brasil Ltda) ;
 - le site marocain de Tanger (ACOME Maroc) ;
 - les sites français d'IDEA OPTICAL à Lannion, Voisins-le-Bretonneux et Cavan ;
 - le site de THERMACOME à Saint James ;
 - ainsi que les filiales commerciales en Italie (ACOME Srl) et en Allemagne (ACOME GmbH).
- **Entités hors périmètre (non concernées par le DPEF)**
 - Les filiales tunisiennes (ACOME Négocio SARL et ACOME Tunisie SARL) inactives en 2018,
 - Les bases avancées chinoises implantées à Shanghai et Yantai (province du Shandong), Tunis (Tunisie), Joita (Roumanie), Sao Paulo (Brésil) et Ciudad del Este (Paraguay) gérées en sous-traitance auprès de prestataires et les sociétés THERMAK et OPTERNA AFRICA, dont ACOME est actionnaire minoritaire.
 - Le bureau commercial de Saint-Petersbourg (Russie) a été fermé.
 - La fermeture de la succursale de Roumanie est en cours et devrait être effective en 2019.

Période

Les données collectées couvrent l'activité des entités concernées sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Modalités de collecte des données

Dès 2017, nous avons anticipé l'évolution de la réglementation applicable en 2019 en optimisant et simplifiant le mode de collecte et d'exploitation des indicateurs de responsabilité sociétale. Le choix de la solution logicielle Toovalu, une plateforme web collaborative dédiée à la collecte et au pilotage du reporting extra-financier, a été reconduit.

Le retour d'expérience réalisé suite à la collecte de 2017 a

permis d'améliorer l'efficacité du processus. L'ensemble des contributeurs (responsables des filiales commerciales et industrielles et experts des métiers ressources humaines, hygiène-sécurité-environnement, finances, achats et communication) a été informé en décembre 2018 de la nature des informations à renseigner ainsi que des critères d'application des indicateurs. Des modes de calcul pour chaque domaine d'indicateurs ont également été insérés dans la plateforme web.

Les indicateurs 2018 répondent à l'article R225-105-1 modifié par les décrets n°2016-1138 et n°2017-1265 du 9 août 2017.

Une fois la collecte réalisée, une 1^{re} validation est effectuée par chaque filiale, une 2^e validation est opérée lors de la consolidation au niveau du Groupe, puis une 3^e vérification est réalisée par Ernst & Young, tiers indépendant (cf. rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées).

Ces données extra-financières consolidées sont visualisables sous forme de tableau de bord de la performance RSE (cf. partie 6). Elles sont également disponibles sur le site <http://intelligence.toovalu.com/>.

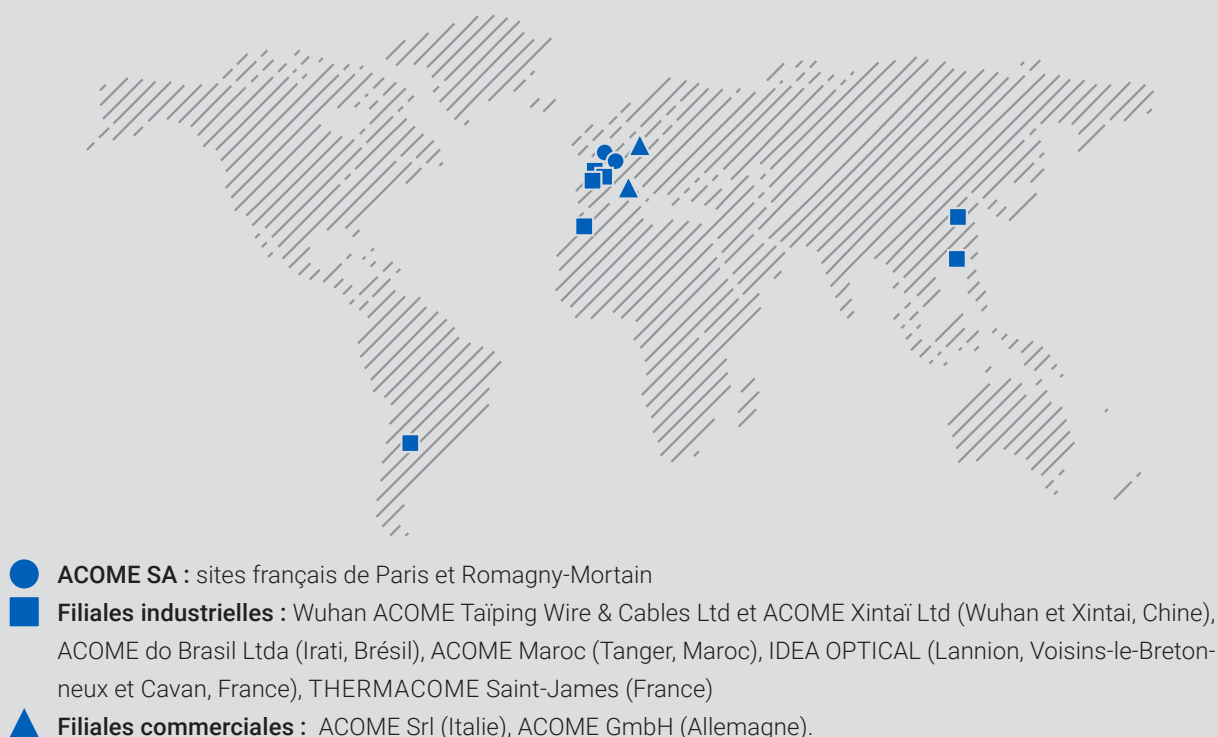
Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs sociaux, environnementaux ou sociétaux de l'article 225 de la loi Grenelle 2 peuvent présenter des limites dans le contexte d'un groupe international.

- Afin d'harmoniser la notion de contrat de travail, une règle commune a été adoptée pour les sites chinois (Wuhan et Xintai). Ainsi des contrats pour une durée égale ou supérieure à 3 ans sont considérés comme des contrats à durée indéterminée.
- Les indicateurs extra-financiers (6^e partie) présentent les effectifs moyens proratisés incluant les intérimaires et les contrats à durée déterminée en surcroît de travail. Cependant les apprentis et contrats de professionnalisation ne sont pas comptabilisés.
- Afin d'assurer la cohérence entre les sites, le taux d'absentéisme en contrat à durée indéterminée est calculé sur la base du nombre de jours d'absence pour maladie CDI / (365 * effectif moyen proratisé CDI).
- Dans le cas des départs le 31/12/2018, la règle retenue est que la personne étant présente le 31/12/2018, elle sera comptabilisée dans les départs à partir du 1^{er} janvier 2019 ;

- Les indicateurs environnementaux sont suivis pour les sites industriels. Ils ne sont pas applicables pour les filiales commerciales ou ne sont pas suivis actuellement ou ne peuvent être disponibles aisément (par exemple, le loyer des filiales commerciales comprend la facture énergétique chauffage et éclairage sans précision des consommations respectives).
- Les activités du Groupe ne sont pas directement concernées par les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire car le Groupe ne gère pas directement d'espaces de restauration à destination de ses clients et de ses collaborateurs.

Périmètre du reporting extra-financier : entités intégrées



2. Le modèle ACOME : valeurs et éthique

2.1.

Des valeurs partagées

Les valeurs d'engagement, d'excellence, de solidarité et de respect constituent une vision commune et partagée de l'entreprise. Elles sont le socle de l'action collective, orientée par une stratégie construite et partagée avec les parties prenantes. La stratégie se décline en programmes, projets et plans d'actions qui conduisent notre façon de travailler ensemble.

En complément de l'Assemblée générale, l'ensemble des salariés est informé des performances économiques de l'entreprise et de l'avancement du plan stratégique dans les réunions de service ou à l'occasion de la réunion de fin d'année, animée par le Président.

2.1.1.

Animation de la vie coopérative

En tant que SCOP, ACOME est membre de la Confédération générale des SCOP ainsi que des Unions régionales Ile-de-France et Ouest. C'est aussi tout un réseau interne (les relais coopératifs) qui est mobilisé autour de l'animation de la vie coopérative. Chaque salarié étant appelé à devenir associé, l'entreprise assure des parcours coopératifs, dont 15 ont été finalisés en 2018. En 2018, 49 personnes ont déposé leur candidature pour devenir associés d'ACOME SA.

Au cours de l'Assemblée générale annuelle, l'ensemble des associés participe au renouvellement d'un tiers du Conseil d'administration et vote les résolutions en appliquant le principe de démocratie d'entreprise : un associé = une voix.

2.1.2.

Diversité et égalité des chances

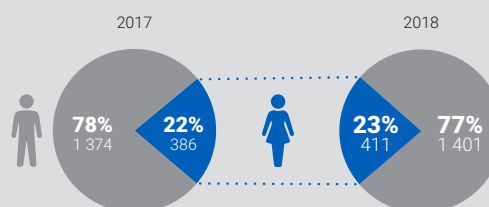
Parité

Avec l'accord sur l'égalité professionnelle signé en 2017, ACOME poursuit ses objectifs de féminisation de ses effectifs, aujourd'hui encore très majoritairement masculins en raison de son histoire industrielle.

La féminisation du management est engagée. Deux femmes ont rejoint le Comité de direction, constituant une plus grande mixité dans la première ligne hiérarchique de l'entreprise. Cette étape fait notablement progresser le taux de féminisation des fonctions de managers, pilier des autres amélio-

rations à venir en matière d'égalité et de mixité. De la même façon, le Conseil d'administration est aujourd'hui constitué à 40 % de femmes. Au niveau du Groupe, la part des femmes dans l'effectif progresse chaque année de 1 à 2 % et se rapproche d'un quart de la population totale. En 2018, le Groupe ACOME compte parmi ses collaborateurs 411 femmes (vs 386 en 2017) et 1 401 hommes (vs 1 374 en 2017).

Répartition de l'effectif hommes / femmes Groupe ACOME



Égalité des chances

Au travers de l'accord signé en 2017, ACOME SA poursuit sa politique de maintien dans l'emploi. Cette action se traduit par la recherche de reclassements internes et/ou l'aménagement de postes de travail pour les personnes présentant un handicap conduisant à une inaptitude. Elle est complétée par des dispositifs internes de prévoyance.

2.1.3.

Adhésion, implication dans la vie de l'entreprise

La construction concertée du plan stratégique mobilise largement les équipes depuis sa conception. Ce travail fondateur donne un sens permanent aux actions et aux missions de chacun en recherchant l'adhésion aux objectifs clés. Par ailleurs, la démarche d'amélioration continue dans les ateliers se renforce, la réunion annuelle des suggestions et chantiers d'amélioration permet d'ailleurs de valoriser et d'échanger autour des meilleures pratiques.

La vie sociale d'ACOME est également traversée de nombreux événements valorisant l'acquisition de compétence ou la fidélité à l'entreprise.

2.1.4.

Ancrage territorial

Entreprise française historiquement implantée dans la Manche depuis 1941, ACOME est un acteur majeur du développement économique de la région, avec cinq usines réparties sur 43 hectares à Mortain.

Réunissant la production, la recherche et l'administration centrale du Groupe, le site normand emploie plus de 1 000 personnes.

Engagé statutairement et humainement dans la pérennisation de son projet d'entreprise sur ce territoire, ACOME SA contribue ainsi à l'emploi indirect d'au moins 3 000 personnes dans l'économie locale et travaille de façon continue avec les pouvoirs et organisations publiques (pacte pour l'emploi, convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, etc.).

ACOME déploie également une stratégie d'achat et de développement économique local sur ses différents sites de production.

2.2.

Éthique des affaires

2.2.1.

Loyautés des pratiques

Le respect des lois et des réglementations des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités est une obligation absolue. En aucun cas, la conviction d'agir dans l'intérêt de l'entreprise ne peut justifier, même en partie, des comportements en contradiction avec les dispositions des lois applicables et le code de conduite défini par ACOME.

Ce code, rédigé en référence à l'adhésion du Groupe aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU dès 2005 et à la charte éthique édictée en 2013, garantit que le Groupe se conforme notamment :

- aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en matière de refus du

travail forcé ou du travail des enfants ;

- aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Il confirme que les relations entre les personnes sont fondées sur le principe de confiance, de respect mutuel et que le Groupe entend mener une politique des ressources humaines équitable et conforme aux lois, tout en s'interdisant, notamment, toute discrimination fondée sur un motif illicite.

De la même façon, les relations avec les clients, fournisseurs et sous-traitants sont fondées sur l'honnêteté, la confiance et l'intérêt mutuel et ce, quelles que soient leur taille et leurs conditions. Les engagements vis-à-vis des tiers sont pris par des collaborateurs dûment habilités.

Le droit de propriété, la confidentialité et la protection de la vie privée sont respectés, notamment par une gestion attentive des données à caractère personnel.

Le Groupe s'est doté d'un dispositif d'alerte, conforme à la loi française, utilisable par tous les collaborateurs du Groupe, quels que soient sa fonction, son statut ou la nature de son contrat de travail.

2.2.2.

Achat responsable

ACOME met en oeuvre une politique d'achats responsables. Depuis 2010, le Groupe sensibilise ses fournisseurs au développement durable et à la politique RSE. Il a été le premier câblé à proposer cette démarche.

La politique d'achats responsables repose sur une exigence intégrée dans la spécification qualité fournisseurs d'ACOME : l'engagement de ses fournisseurs à adhérer aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU et la mise en oeuvre d'un management de l'environnement conforme à la norme ISO 14001.

Les fournisseurs font l'objet d'une évaluation mensuelle. L'indice qualité global des fournisseurs (IQF) intègre les critères de qualité, coût, délais, support et développement durable. La part du développement durable dans la cotation des fournisseurs d'ACOME représente 15 % de la note globale. Ce référentiel de mesure, inchangé depuis 2010, révèle une amélioration constante des résultats.

2.3.

Certifications, validation et accréditation

2.3.1.

Nouvelles certifications

Du fait de l'évolution des différents référentiels, l'année 2018 a été très riche en ce qui concerne les certifications par des tierce parties. Toutes les certifications des différents sites ACOME ont été confirmées et 13 nouvelles évaluations ont été passées avec succès.

Les nouvelles certifications obtenues en 2018 concernent en particulier le système de management de la qualité. Tous les sites automobiles ACOME sont certifiés selon le nouveau référentiel IATF 16949v2016. Des démarches volontaires ont également été entreprises en 2018 comme l'accréditation en décembre 2018 du laboratoire d'essais de Romagny selon la toute dernière exigence COFRAC 17025v2017.

2.3.2.

Évaluation Ecovadis de la performance RSE

Depuis 2012, ACOME sollicite l'organisme indépendant et international Ecovadis pour l'évaluation de sa performance RSE. Celle-ci est analysée selon plus de 300 critères répartis selon 4 thèmes :

- le respect de l'environnement,
- l'aspect social,
- l'éthique des affaires,
- les achats responsables.

En 2018, ACOME a obtenu le score global de 65/100, ce qui place la performance RSE d'ACOME au niveau avancé. ACOME fait désormais partie du top 3 % des entreprises évaluées par Ecovadis dans le secteur d'activité "Fabrication de câbles et dispositifs de câblage". Une médaille d'or a été décernée à ACOME pour sa performance RSE pour la troisième année consécutive.

La certification des sites ACOME dans le monde

★ Management de la qualité

ISO 9001 version 2015
IATF 16949 version 2016

★ Management de l'environnement

ISO 14001 version 2015

★ Management de la santé et sécurité au travail

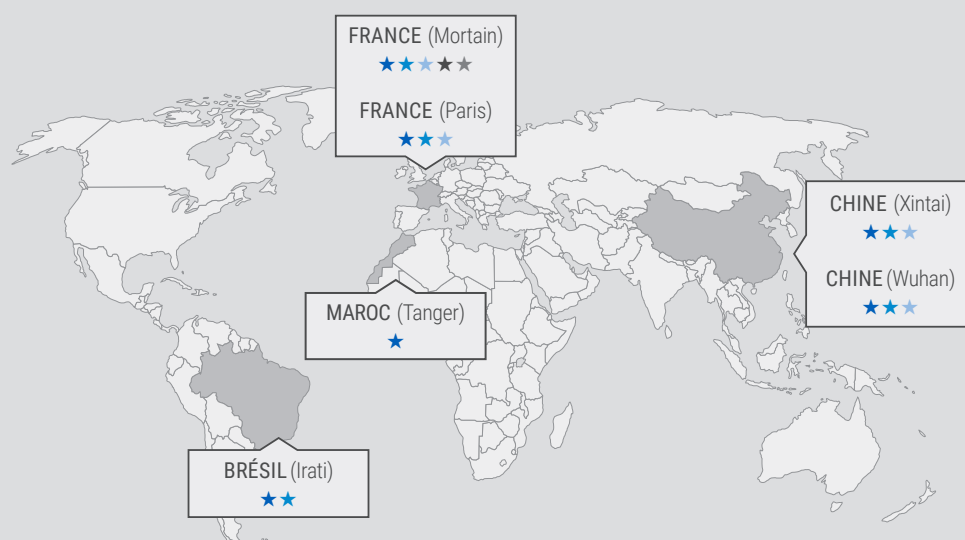
OHSAS 18001 (France)
Safety standard (Chine)

★ Accréditation Cofrac : laboratoire d'essai au feu

ISO CEI 17025 version 2017

★ Opérateur économique agréé

OEA



2.3.4.

Évaluation de la cybersécurité par EY

Dans le contexte de la multiplication des attaques des systèmes d'information au plan mondial, la cybersécurité est devenue un élément essentiel de la gestion des affaires. Une évaluation de la vulnérabilité de nos systèmes informatiques aux cyberattaques a été diligentée par EY en juin 2018 pour l'ensemble des sites du Groupe ACOME. Les conclusions ont été partagées en Comité de direction et prises en compte par la direction des systèmes informatiques.

2.4.

Partenariats et mécénat

Au niveau régional, ACOME SA est en relation avec plus de 25 organismes normands. Sa politique envers le tissu local se manifeste notamment par le soutien à la recherche et à l'enseignement (lycées, universités régionales, centres de formation industriels) et aux pôles de compétitivité (plasturgie d'Alençon, technopole de Lannion).

Au niveau national, ACOME s'implique de façon permanente auprès des organisations professionnelles (CCI, syndicats patronaux, agences de développement industriel) et des Unions régionale et nationale des SCOP.

Fortement engagée dans l'aménagement numérique des territoires et l'accès au Très Haut Débit, ACOME participe à de nombreuses actions de sensibilisation de la filière depuis plus de vingt ans.

Le Groupe organise tous les ans des événements dédiés à la mobilité connectée. En 2018, le Symposium organisé par ACOME en partenariat avec 3M, la Caisse des dépôts, Engie, Moveo et la Région Normandie a réuni près de 200 experts des filières télécoms et automobile à San Fransisco sur le thème "Des autoroutes de la donnée à la mobilité connectée".

Au Brésil, le Groupe est engagé auprès d'acteurs locaux et d'associations caritatives (institution ANAPCI d'Irati).

En 2018, ACOME a également apporté son soutien aux Olympiades des métiers, compétition de haut niveau qui confronte des jeunes professionnels et se sont déroulées à Caen.

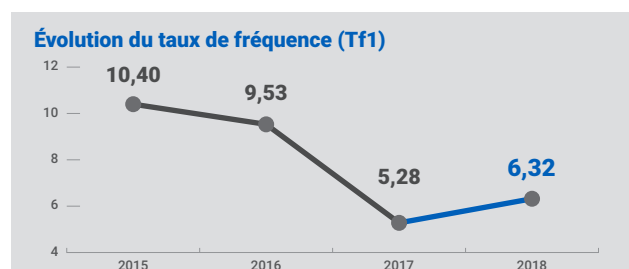
3. L'humain au cœur du système

En cohérence avec les valeurs du Groupe et son statut de SCOP, ACOME met l'humain au cœur de ses préoccupations. Le Groupe promeut notamment une stratégie concertée (engagement), la compétence des équipes (excellence), la qualité de vie au travail (solidarité) et la réduction des risques professionnels (respect).

3.1.

Sécurité au travail

Après trois années de progression, les résultats sécurité sont en légère dégradation : 19 accidents avec arrêt en 2018 contre 15 accidents avec arrêt en 2017, 26 en 2016 et 28 en 2015. Le taux de fréquence pour le Groupe remonte donc à 6,32 en 2018 contre 5,28 en 2017 et 9,5 en 2016.



Avec 14 accidents contre 9 en 2017, ACOME SA est le plus fort contributeur du Groupe à ces résultats. Dès février 2018, plusieurs audits ont été réalisés afin d'endiguer cette dérive : les plans d'actions correctives sont en place et la situation s'est améliorée au second semestre. À fin 2018, les résultats restent très loin de nos objectifs (Tf1 à 9,00) mais ne remettent pas en cause ceux à fin 2019 (Tf1 < 4).

La campagne d'affichage "On est tous acteurs de progrès en sécurité : et vous ?" a permis de renforcer la sensibilisation des salariés mais aussi des visiteurs et des sous-traitants à la démarche de prévention. Les programmes d'action santé et sécurité déployés sur les différents autres sites se sont poursuivis en 2018 et leur suivi est assuré lors des revues de direction.

3.2.

Faire d'ACOME une entreprise apprenante

En accompagnement des projets stratégiques mais également pour améliorer les compétences métiers, la société réalise un investissement très conséquent en matière de formation professionnelle. Ainsi, plus de 47 000 heures de for-

mation ont été réalisées en 2018 dans l'ensemble du Groupe. En France, le taux de formation est de 4,2 %. La politique de montée en compétences du personnel se déploie par filière au travers de nombreuses écoles internes (professionnalisation du management, qualification des ouvriers, renforcement de l'ingénierie et de la technicité) et par un processus d'intégration poussé pour professionnaliser le personnel de production. Outre ces dispositifs d'intégration, ACOME SA offre l'opportunité d'acquérir une réelle expérience professionnelle et d'obtenir les clefs de compréhension du monde du travail. Ces voies de l'apprentissage permettent aussi d'enrichir les équipes en confortant nos démarches d'entreprise apprenante et en créant des contrats gagnant-gagnant avec les tuteurs.

3.3.

Qualité de vie au travail

Sous l'effet des mutations du monde du travail et de la transformation des modes de vie par le numérique, la prise en compte des risques psychosociaux est devenue incontournable. ACOME se mobilise pour offrir des conditions de travail satisfaisantes et des relations de travail positives.

Ainsi, la qualité de vie au travail est un des axes du plan stratégique. Des groupes de travail ou de test ont été lancés sur de nombreux thèmes : télétravail en France, espaces de repos et de restauration dans les filiales, notamment.

En 2017, l'indice QVT relevé par notre enquête interne au niveau de ACOME SA était de 70 %.

Les commissions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CSSCT) sont associés très étroitement à cette démarche. Une nouvelle enquête sera conduite en 2019.

Enfin, la solidarité avec les salariés dont un enfant à charge est gravement malade est à l'œuvre au travers de l'association ACOME Solidarité, créée en 2015 et portée par le Conseil d'administration.

3.4.

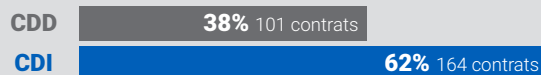
Organisation et pérennité de la société

3.4.1.

Emplois

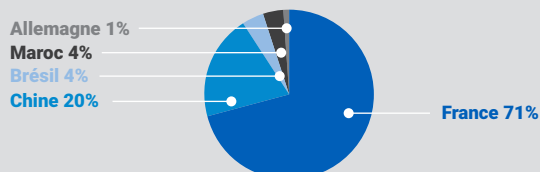
Les effectifs du Groupe ont continué à croître en 2018, avec 1 811 personnes employées en moyenne, soit une évolution de +10 % en 2 ans (1 628 personnes en moyenne en 2016).

Répartition des embauches du Groupe en 2018



Avec plus de 70% de l'effectif, la France reste stable, tandis que la Chine représente la seconde plus grande présence du Groupe dans le monde et que le Maroc bénéficie de la plus forte croissance de ses effectifs en 2018.

Répartition des effectifs du Groupe en 2018



Très attachés à leur entreprise, les salariés d'ACOME vivent des carrières riches en expériences différentes compte tenu du niveau élevé de mobilité fonctionnelle au sein du Groupe. À titre d'exemple, 131 changements de fonction et 114 évolutions de classification ont eu lieu en 2018 au sein d'ACOME SA. Le taux de présentéisme, supérieur à 97 %, est globalement stable au sein du Groupe.

3.4.2.

Rémunération du Groupe

La politique salariale négociée dans chaque entité du Groupe permet la prise en compte des contraintes collectives, locales et individuelles (exemple : la pénibilité du personnel en horaires postés) tout en s'inscrivant dans les bonnes règles de gestion et prenant en compte les autres avantages du Groupe.

En France, dans le cadre du fonctionnement de la SCOP, l'entreprise réintègre l'ensemble du résultat financier sous forme de réserve dédiée à l'investissement, de réserve spéciale de participation et d'intérêt de part sociale détenue par les salariés.

En amont, un accord d'intéressement délivre une rémunération complémentaire assise sur des indicateurs de performance négociés.

L'ensemble de ces mesures fait partie d'un dispositif d'épargne salariale pouvant aussi bénéficier d'abondement ou de rémunération des placements.

Dans les filiales étrangères, des rémunérations complémentaires calculées sur objectifs existent pour un grand nombre de salariés.

3.4.3.

Relations sociales

La politique négociée d'ACOME SA organise la vie de l'entreprise au travers de nombreux accords. Quatre nouveaux accords ont été signés en 2018.

L'année a par ailleurs été marquée par le renouvellement des instances représentatives dans le cadre des textes de loi visant à réformer la vie sociale et économique française.

La représentation du personnel est également associée à la mise en place de la politique anti-corruption et anti-harcèlement.

4. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

4.1.

Politique générale

ACOME a fixé le cadre de sa politique environnement et énergie en s'appuyant sur sa démarche de management environnemental. Réévalué tous les ans, ce texte donne les orientations et les objectifs à atteindre. Ils sont repris dans les politiques déployées dans les filiales industrielles historiques du Groupe où un programme d'actions d'amélioration environnementale prenant en compte l'analyse des risques et opportunités est mis en oeuvre. Leur efficacité est revue et suivie par le Comité de direction de chaque site et l'application de cette politique générale est évaluée dans le cadre de la certification ISO 14001.

Les salariés des différents sites sont sensibilisés à la protection de l'environnement et aux éco-gestes (tri des déchets, évitement des nuisances sonores, économies d'eau et d'énergie, signalement des dysfonctionnements, etc.) par des campagnes régulières de sensibilisation interne ainsi qu'au travers d'actions extérieures de la société (défi Familles à énergie positive par exemple).

ACOME s'engage également au niveau local. Une convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail a été mise en œuvre avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Manche. Une manœuvre du SDIS a également été organisée en juin 2018 sur le site industriel de Mortain, avec un scénario mobilisant de nombreux moyens humains et matériels des sapeurs-pompiers ainsi que les sauveteurs secouristes du travail (SST) et équipiers de seconde intervention (ESI) de l'entreprise.

4.2.

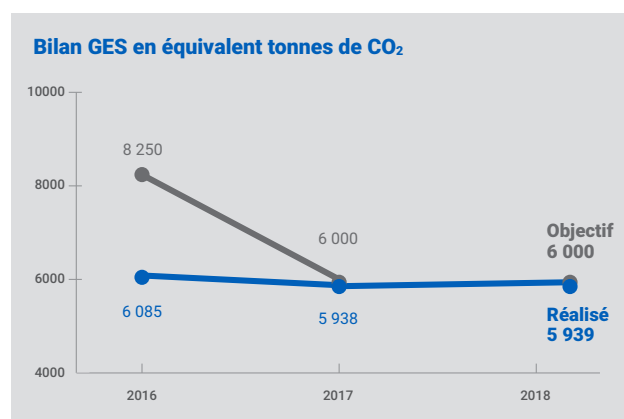
Rejets et nuisances

Les activités industrielles du Groupe présentent peu de risques de pollution des sols. Les rares produits liquides utilisés (fioul, huile, ...) sont stockés dans des fosses de rétention adaptées. De même, les émissions de gaz SF₆ sont surveillées et des contrôles sont effectués sur les installations de combustion.

En 2018, des moyens ont été consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions sur les différents

sites du Groupe. Un suivi des consommations (énergie, fuel, gaz, bois) ainsi que des déchets et des rejets atmosphériques est en place et l'analyse est réalisée lors des comités de pilotage et revues de direction.

Ainsi en Normandie, malgré de nombreux orages qui ont impliqué l'utilisation importante de nos groupes électrogènes pour sécuriser l'alimentation électrique du site, la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre ont permis d'atteindre nos objectifs (< 6 000 teq CO₂ – cf. graphique ci-dessous pour ACOME SA).



4.3.

Consommations d'énergie

L'énergie – qui représente le quatrième poste de coûts pour ACOME SA – constitue un enjeu fort pour la maison-mère. C'est pourquoi une revue énergétique a été mise en place sur le site de Mortain. Cette revue centralise l'ensemble des données énergétiques et permet de superviser les consommations toutes énergies confondues ainsi que les dépenses réelles associées.

Des actions de réduction des consommations énergétiques ont été développées. Les comptages de consommation par secteur ont été exploités sur le site de Mortain pour identifier des actions ciblées. Le déploiement de l'éclairage LED a été poursuivi afin de diminuer la consommation d'électricité sur le site. La réduction envisagée est de l'ordre de 60 %. Au vu de leur efficacité, les éclairages LED seront déployés sur les autres sites du groupe notamment à Xintai, Wuhan et Irati, en complément des plans de progrès déjà réalisés dans les filiales.

Nous considérons que la recherche de performance, notam-

ment en matière de consommation d'énergie, est un comportement quotidien, qui se vit tant dans l'entreprise qu'en dehors. C'est pourquoi en complément des mesures internes à l'entreprise, ACOME s'engage pour sensibiliser ses collaborateurs et leur famille à l'impact qu'ils peuvent avoir à titre individuel sur leur environnement.

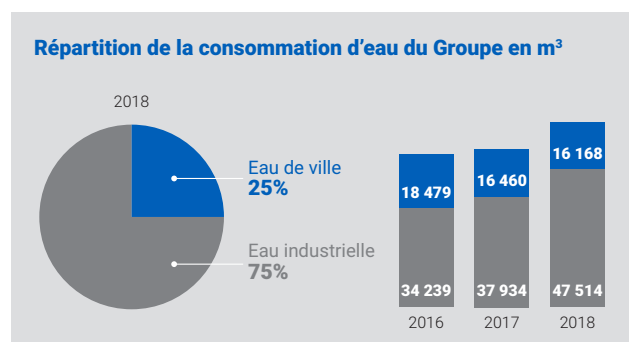
ACOME s'est ainsi associée au défi "Familles à énergie positive" en 2017/2018. Les familles volontaires ont pu économiser 14% d'énergie en moyenne et 6% d'eau.

Cette opération est renouvelée en 2018/2019.

4.4.

Utilisation durable des ressources et gestion des déchets

Les actions de réduction des consommations de matières premières se sont poursuivies cette année. Afin d'économiser l'eau de ville, la consommation d'eau industrielle est favorisée dans tous les sites industriels du Groupe. Depuis trois ans, l'utilisation de l'eau industrielle a progressé de 7 points, pour atteindre 75% en 2018.



Les données de consommation d'eau ont été collectées pour les sites industriels de Mortain, Wuhan, Xintai, Irati, mais pas ceux d'IDEA OPTICAL ni d'ACOME Maroc. Le tableau des indicateurs extra-financiers (cf. partie 6) précise le périmètre. Des mesures sont par ailleurs prises pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des matières premières – tant lors de la conception produit qu'au niveau de la production – et limiter les quantités de déchets cuivre et plastique.

Les plans d'actions sur les déchets de production sont déployés sur les sites et continuent à montrer leur efficacité. Le site de Mortain économise ainsi de plus de 50 tonnes de matières premières par rapport à 2017.

4.5.

Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité

En complément de l'optimisation de l'utilisation des ressources, ACOME anticipe les changements climatiques et participe à la préservation de la biodiversité.

Par exemple, les implantations industrielles du Groupe comportent plus de 20 hectares d'espace vert ou de zones humides, dont 16 hectares pour le seul site de Mortain. Ces espaces riches en biodiversité sont préservés. Des études faune et flore sont également réalisées conformément à la réglementation quand les sujets l'imposent.

Pour contribuer à réduire l'empreinte environnementale de son activité industrielle en Normandie, ACOME est également à l'origine d'un mécanisme de compensation carbone local. L'association Normandie Forêver, dont ACOME est l'un des membres fondateurs, propose une solution de séquestration du CO₂ par le reboisement de parcelles pauvres.

Cette action est également favorable à la préservation de la biodiversité sur les terres normandes. Le projet a été lancé en 2013. Depuis 2014, trois chantiers de reboisement ont été réalisés. En 2019, de nouvelles plantations couvriront 2 ha dans la forêt de Bourberouge à quelques kilomètres de Mortain.

5. Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires

L'innovation contribue à améliorer la compétitivité et les performances environnementales du Groupe.

Une attention toute particulière est portée à la réduction des déchets comme au recyclage des matières premières afin d'améliorer l'empreinte environnementale de l'entreprise et les coûts.

Dans le cadre de sa politique Recherche Innovation Développement, ACOME explore les méthodes de recyclage de matériaux polymères, issus des purges inhérentes à la fabrication et les solutions de connectivité de type IoT (Internet Of Things) qui permettent d'améliorer l'efficacité du transport des câbles vers ses clients, réduisant ainsi le nombre de kilomètres parcourus et l'empreinte carbone globale du Groupe.

5.1.

Éco-conception

En phase de développement de nouveaux produits, ACOME a largement recours à l'éco-conception et aux analyses de cycle de vie (ACV) afin de favoriser les choix et orientations technologiques ayant la plus faible empreinte environnementale. Pratiquée depuis 2006, cette approche est mise en avant pour les applications, marchés et clients qui y montrent un intérêt.

Entre 2009 et fin 2018, 84 déclarations environnementales produit (DEP), dont 79 profils environnementaux produits (PEP), ont été rédigés. Ces PEP sont ensuite enregistrés auprès de l'association PEP ECOPASSPORT® qui atteste leur conformité aux règles et standards internationaux pour une période de cinq ans.

Proactive dans cette démarche, ACOME réalise également un travail de communication et d'information visant à favoriser une prise de conscience.

5.2.

Offres produit et service éco-responsable

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie et près de 25 % des émissions de CO₂.

La réglementation environnementale prévue en 2020 (RE 2020) repose sur deux piliers : la généralisation des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire produisant d'avan-

tage d'énergie qu'ils n'en consommeront, et le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur démolition. Ce deuxième point implique que les matériaux intégrés au bâtiment présentent eux-mêmes – sur tout leur cycle de vie – à la fois de faibles émissions de gaz à effet de serre, un fort degré de recyclabilité et/ou le recours à des matériaux biosourcés.

Sans attendre la promulgation des textes, ACOME met en place des actions sur les chantiers de construction, développe et promeut des produits et des conditionnements à impact environnemental réduit.

ACOME investit dans l'innovation pour relever les défis des nouveaux enjeux des systèmes de câblage pour les véhicules du futur qui seront électriques ou hybrides, connectés et autonomes.

La réduction du poids des véhicules et de l'encombrement des équipements de bord est l'un des grands enjeux des constructeurs. En travaillant sur les matériaux, l'allègement des câbles et la miniaturisation des composants, ACOME apporte des réponses adaptées pour réduire l'empreinte carbone et contribuer à cet enjeu à son échelle.

Pour s'adapter à l'évolution de ses marchés et accompagner le développement de ses clients, ACOME a également développé une stratégie industrielle internationale, en s'implantant au plus près de leurs propres centres de production et en optimisant les transports et le remplissage des camions.

Tous les projets visent un même but : améliorer le service rendu aux clients tout en optimisant les performances industrielles et économiques dans une vision éco-responsable. Un enjeu majeur pour le marché de l'automobile, où le "juste à temps" est la règle.

6. Indicateurs extra-financiers

Informations sociales

Données consolidées du Groupe ACOME

Effectif total	Effectif moyen proratisé (CDI + CDD & intérim de surcroît)	2018	1 811	
		2017	1 760	
La répartition des salariés par sexe	Hommes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroît)	2018	1 401	
		2017	1 374	
	Femmes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroît)	2018	411	
		2017	386	
Emploi et insertion des personnes handicapées	Nombre de personnes présentant un handicap (sur site industriel, soit directement ou indirectement par la sous-traitance à des organismes spécialisés)	2018	57	
		2017	51	
Les embauches (nombre de contrats dans l'année)	Contrats à durée indéterminée (> 3 ans pour la Chine)	2018	164	
		2017	242	
	Contrats à durée déterminée (< 3 ans pour la Chine)	2018	101	
		2017	54	
Départs (nombre de contrats dans l'année)	Personnel ACOME	2018	284	
		2017	214	
		2016	135	

Les apprentis et les contrats de professionalisation ne sont pas comptabilisés.

Formation

Données consolidées du Groupe ACOME

Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Nombre total d'heures de formation	2018	47 561	2016: 43 144, 2017: 50 316, 2018: 47 561
		2017	50 316	
		2016	43 144	

Santé et sécurité

Données consolidées du Groupe ACOME

Santé et sécurité	Nombre d'accident avec arrêt (personnel ACOME)	2018	19	2016: 26, 2017: 15, 2018: 19
		2017	15	
		2016	26	
	Nombre de jour d'arrêt suite à accident avec arrêt (personnel ACOME)	2018	483	2017: 413, 2018: 483
		2017	413	
	Taux de fréquence tf1= (nombre d'accidents de travail avec arrêt * 1 000 000)/nombre heures travaillées	2018	6,32	2016: 10, 2017: 5,28, 2018: 6,32
		2017	5,28	
		2016	10	
	Taux de gravité tg= (nombre jours d'arrêts * 1000)/nombre heures travaillées	2017	0,16	2016: 0,15, 2017: 0,15, 2018: 0,16
		2017	0,15	
		2016	0,15	

Informations environnementales

Utilisation durable des ressources

Données consolidées du Groupe ACOME

La consommation d'eau Données consolidées pour les sites ACOME à l'exception de IDEA OPTICAL et ACOME MAROC (Tanger)	Eau de ville (m³)	2018	16 168	2017 16 460 2018 16 168 2017 37 934 2018 47 514
		2017	16 460	
	Eau industrielle (m³)	2018	47 514	
		2017	37 934	
La consommation de matières premières Données consolidées pour les sites ACOME à l'exception de IDEA OPTICAL	Quantité de déchets cuivre	2018	1 911	2017 2 190 2018 1 911
		2017	2 190	
La consommation d'énergie et le recours aux énergies renouvelables	Électricité (kWh)	2018	61 002 407	2017 65 642 589 2018 61 002 407 2017 5 401 000 2018 4 999 160
		2017	65 642 589	
	Énergies renouvelables en KWH Données consolidées pour les sites ACOME à l'exception d'ACOME MAROC et ACOME do BRASIL	2018	4 999 160	
		2017	5 401 000	
Changement climatique Données consolidées pour les sites ACOME à l'exception d'ACOME XINTAI, ACOME MAROC et ACOME do BRASIL	Quantité de gaz à effet de serre scope 1 en tonne équivalent CO ₂ (émissions directes)	2018	3 846	2017 3 642 2018 3 846 2017 10 827 2018 9 234
		2017	3 642	
	Quantité de gaz à effet de serre scope 2 en tonne équivalent CO ₂ (émissions indirectes associées à l'énergie)	2018	9 234	
		2017	10 827	

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance, de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations relatives à la fraude fiscale par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;

- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en oeuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : Acome SA et Acome Maroc, qui couvrent 84% des effectifs et 74% de la consommation d'électricité.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre novembre et mars 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ sept semaines.

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions Ressources Humaines et HSE du groupe.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant:

- Les données relatives aux consommations d'eau, aux consommations de plastiques, à la production de déchets plastiques et aux rejets de gaz à effet de serre, présentées dans la déclaration, ne couvrent pas tous les sites. Une mention est faite en ce sens dans la note méthodologique et le chapitre 6 « Indicateurs extra-financiers » de la Déclaration.

Paris-La Défense, le 23 avril 2019,

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

Jean-François Bélorgey
Associé



52 rue du Montparnasse
75014 Paris - France
T. +33 1 42 79 14 00

www.acome.com